

Partie Officielle.

CIRCULAIRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

MESSIEURS les Secrétaires des sociétés d'agriculture du Bas-Canada, en faisant leurs rapports annuels sont priés de se conformer à la clause suivante des statuts refondus du Canada :

“ Chap. 12, sec. 81. Outre les devoirs ordinaires de l'administration, les dits officiers et directeurs seront tenus de faire préparer et de présenter à l'assemblée annuelle un rapport de leurs opérations durant l'année, *indiquant les noms de tous les membres de la société, le montant payé par chacun d'eux en regard de son nom, les noms de toutes les personnes auxquelles des prix ont été décernés, le montant de ces prix respectivement et le nom de l'animal, article ou chose pour lequel le prix a été décerné,* avec telles autres remarques sur l'agriculture du comté, les améliorations qui y ont été ou pourront y être introduites, que les directeurs seront en position d'offrir.”

(Par ordre,)

GEORGES LECLERE,

Sec. S. A. B. C.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE NICOLET No. 1.



L'Assemblée générale annuelle des membres de la société d'agriculture No. 1 du comté de Nicolet, du 26 décembre 1865, le comité de direction de la société, pour 1866, a été formé comme suit, savoir :

Joseph Jutras, Ecuier, de Bécancour, Président ; Louis Elzar Leblanc, Vice-Président ; J. Achille Blondin, Sec-Trés.

Directeurs :

Alexis Leblanc, Ecuier, de Bécancour ; Antoine Buisson, de St. Grégoire ; Edouard Brassard, de St. Grégoire ; A. Genest La-Barre, Gentilly, H. Tourigny, Gentilly ; André Trottier, St. Pierre ; Ambroise Béliveau, St. Célestin.

Et les messieurs ci-après nommés furent réélus membres de la chambre d'agriculture du Bas-Canada, savoir :

L'hon. U. Archambault, B. Pomroy, Ecuier, Dr. J. C. Taché, Dr. J. O. Beau-bien.

A la même assemblée il a été résolu :

1°. Qu'il fut fait demande de 15 minots de graine de lin de Riga (Russie) pour cette société, sur la quantité que le gouvernement se propose de faire venir pour les semences prochaines ; la société ayant déjà 4 minots de pareille graine qu'elle a achetés de la succession de notre regretté concitoyen Numidique Malhiot, Ecuier, décédé en Août dernier, l'un des directeurs les mieux inspirés de la dite société pour promouvoir le progrès de l'industrie agricole.

2°. De prier l'Hon. Ministre d'Agriculture de faire venir en même temps pour la dite société 50 minots de blé de la mer Noire. (Russie).

3°. Qu'il soit fait acquisition pour l'usage des membres de la dite société de trois semoirs à légumes et six machines à égrainer le blé d'inde.

Si la société d'agriculture No. 1 du comté de Nicolet, comme bien d'autres, n'a marché que lentement dans la voie du progrès et si jusqu'à présent ses efforts n'ont eu pour résultat que la distribution d'un peu d'argent entre les souscripteurs, les plus heureux aux exhibitions et une amélioration bien sensible il est vrai, mais qui laisse beaucoup à désirer dans le bétail, et la très grande quantité de graine de trèfle et de mil qui se sème depuis l'établissement de cette société ; on voit par le rapport qui précède que les membres de cette société commencent à la faire entrer dans la voie des améliorations indispensables au véritable progrès de l'agriculture ; et d'après les dispositions des membres actuels de cette société, on peut espérer qu'avant longtemps, elle sera en possession pour l'usage des souscripteurs de nombreux semoirs à légumes, de machines à broyer le lin, à couper les navets et de bien d'autres instruments au moins les plus indispensables, pour la culture du lin et des produits sarclés que le comité de direction se propose d'encourager par tous les moyens en son pouvoir.

J. JUTRAS, Président.

Bécancour, 9 janvier 1866.